CHAMBRE FUNÉRAIRE
Commune de SURZUR

Convention d'occupation ponctuelle des locaux

Entre ***Michèle NADEAU.,*** Maire de la commune de SURZUR.
ET
l'entreprise funéraire, dûment habilitée pour exercer les activités funéraires par arrêté du préfet du Morbihan en date du ……..... et sous le numéro d'habilitation.

A) Acte d'engagement

Je soussigné ……..…….. (responsable de l'entreprise)

Adresse (siège social) : ……
Représentant la famille du défunt : …….

Demande par la présente l'utilisation de la chambre Funéraire :

	Salon de présentation n°	Salle de préparation	Case réfrigérée
date et heure d'Arrivée			
date et heure de Départ			

Et M'ENGAGE :

- à prendre connaissance du règlement intérieur qui m'est remis ce jour et des tarifs d'occupation en vigueur
- à respecter strictement toutes les dispositions du dit règlement
- à supporter éventuellement les conséquences qui en découlent.

B) Pièces administratives à fournir :

Certificat médical eu égard à l'article R 2213-1-4 du code général des collectivités territoriales	
Demande écrite d'occupation des locaux énonçant le nom, prénom, âge et domicile du défunt	
Eventuellement demande d'admission en case réfrigérée de la personne décédée	
Si soins de conservation autorisation délivrée par le service d'état civil	
Copie de l'arrêté préfectoral d'habilitation délivré à l'entreprise funéraire utilisatrice	
Attestations d'assurance de l'entreprise de service funéraire (responsabilité civile, risques locatifs et recours des tiers)	

C) Remise des clés :

* Détail des clés remises :
* Personne ayant remis les clés :

D) Droit d'occupation- tarifs 2016

Défunt surzurois	
Forfait 72 heures (y compris salle de préparation)	150,00 €
au-delà par 24 heures supplémentaires	33,00 €
Salle de préparation et case réfrigérée pour 24 heures	33,00 €
au-delà, par 24 heures supplémentaires	33,00 €
Défunt d'une commune extérieure	
Forfait 72 heures (y compris salle de préparation)	275,00 €
au-delà, par 24 heures supplémentaires	50,00 €
Salle de préparation et case réfrigérée pour 24 heures	50,00 €
au-delà, par 24 heures supplémentaires	50,00 €

Total à encaisser = **Références du paiement =**

E) Autorisations et Engagements signataires

Dans l'exécution de la présente convention, seule est engagée la responsabilité de l'entreprise de service funéraire utilisatrice.

Fait à SURZUR, le	
Vu pour l'accord Le maire ou l'adjoint délégué	Vu pour l'accord Le représentant de l'entreprise funéraire

F) Etat des lieux avant occupation

* Observation signalées :

G) Etat des lieux après occupation

Anomalies constatées	
Responsabilité engagée	
Retour des clés	